

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.10.321

**Renouvellement et  
recomposition du  
Conseil de  
développement pour  
la période 2020/2026**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

**Secrétaire de séance** : Joëlle AVERLAN

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

**Excusé(s)** :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.10.321**

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Rapporteur : **Madame FOURRIER**

**RENOUVELLEMENT ET RECOMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POUR LA PERIODE 2020/2026**

Les récentes évolutions législatives notamment la loi « engagement et proximité » de décembre 2019 ont conforté les Conseils de Développement dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants.

Le Conseil de Développement de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême existe depuis 2002 et est lié dans son renouvellement aux changements de gouvernance politique.

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les missions obligatoires du Conseil de Développement :

« Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet ainsi que la composition et l'évaluation des politiques locales de promotion de développement durable du périmètre de l'EPCI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

Le Conseil de Développement de GrandAngoulême apporte un regard citoyen, une expertise d'usage complémentaire aux autres regards d'experts notamment politique et technique.

**Missions :**

En remettant aux élus communautaires et au territoire des avis et propositions, le Conseil de Développement contribue ainsi à l'évolution des politiques publiques communautaires. 11 travaux ont été remis entre 2017-2020 sur saisine de GrandAngoulême sur les thématiques suivantes : mobilités-déplacement, projet de territoire, schéma directeur du commerce, santé, plan climat air énergie ... et 6 auto – saisines ont été initiées par le Conseil de Développement lui-même concernant : le numérique, les relations rural-urbain, le vécu du confinement lors de la crise du COVID....

Au-delà de cette mission de « contributeur » aux politiques publiques communautaires, le Conseil de Développement a largement développé depuis 2018 d'une part, la volonté d'aller vers les habitants et les acteurs pour porter leur parole et d'autre part, d'animer le territoire par exemple via des rencontres citoyennes dans les communes.

Un travail indépendant d'évaluation mis en place en 2018-2019 a conduit le Conseil de Développement à proposer une nouvelle évolution de ses missions pour être facilitateur de la coopération, repérer les initiatives citoyennes émergentes sur le territoire notamment sur les questions de transitions et d'aider la collectivité à mieux les prendre en compte par l'expérimentation de nouveaux modes de faire.

**Composition :**

Cette nouvelle mission du Conseil de Développement incarne la volonté d'aller vers un Conseil plus acteur, plus concret et moins institutionnel et à la proposition de composition suivante :

**Un Conseil de Développement composé de 130 membres permanents** reposant sur 3 collèges : un collège des habitant.e.s recruté.e.s par volontariat, un collège de 38 habitant.e.s nommé.e.s par les 38 communes de l'Agglomération et un collège d'acteur.rice.s du territoire, chacun constitué :

- Un collège des habitant.e.s majoritairement (40%) – 54 personnes volontaires (27 hommes / 27 femmes)
- Un collège des représentant.e.s des 38 communes (30 %) – chaque commune nomme un homme ou une femme selon le tirage au sort fait en conseil communautaire (19 hommes / 19 femmes)
- Un collège des acteur.trice.s (30 %) – 38 structures représentant les milieux économiques, sociaux, environnementaux, composés de membres hommes et femmes mandatés.

Le Conseil de Développement souhaite être exemplaire en visant la parité dans sa composition et dans sa gouvernance, équilibré du point de vue générationnel, social et géographique. Aucune représentativité n'étant parfaite, le Conseil de développement ira vers ceux qui ne sont pas représentés dans sa composition avant de rendre ses avis.

Les élu.e.s du territoire de l'Agglomération ne peuvent pas être membres du Conseil de Développement.

**Un Conseil De Développement composé également d'un forum qui associerait de façon plus souple et moins permanente des acteurs ou des habitants souhaitant travailler ou travaillant sur la citoyenneté, les transitions.**

Ce forum permettrait au Conseil de Développement de conserver un lien avec les acteurs et les habitants du territoire rencontrés, de les consulter sur tous les sujets travaillés et d'être au plus près des initiatives citoyennes du territoire. Ce forum est pensé de façon plus souple, moins institutionnel. Il serait à co-construire sur 2021.

Les membres du Conseil de Développement sont désignés pour une période de 3 ans renouvelable. Ils ne perçoivent aucune indemnité et ne sont soumis à aucune cotisation.

#### **Modalités d'organisation :**

Il est proposé que les deux co – présidents du précédent Conseil de développement et le comité d'animation accompagnent la mise en place du nouveau Conseil de Développement jusqu'à l'élection de sa nouvelle gouvernance début 2021.

Le protocole de coopération entre GrandAngoulême et son Conseil de Développement sera actualisé en lien avec le pacte de gouvernance de GrandAngoulême début 2021. Ce protocole définit notamment les modalités de travail entre le Conseil de Développement et le GrandAngoulême, le droit de suite des travaux du Conseil de Développement et les moyens mis à disposition.

Vu l'avis favorable à la conférence des maires le 22 septembre 2020

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 septembre 2020

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le renouvellement du Conseil de Développement pour 2020 – 2026 et sa composition telle que présentée ci – dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A LA MAJORITE (2 contre),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>23 octobre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>23 octobre 2020</b>